

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité – Justice – Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 986 DU 12 JUIN 2024

portant nomination de Monsieur Alain GODONOU en
qualité de Chargé de mission du Président de la
République aux patrimoines et aux musées.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;

DÉCRÈTE

Article premier

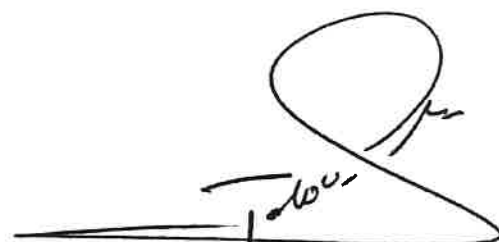
Monsieur Alain GODONOU est nommé Chargé de mission du Président de la République aux patrimoines et aux musées.

Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature. Il sera publié au Journal officiel.


Fait à Cotonou, le 12 juin 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie et des Finances



Romuald WADAGNI

Ministre d'Etat

AMPLIATIONS : PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CS : 2 – CES : 2 – HCJ 2 – HAAC : 2 – MEF : 2 – AUTRES MINISTERES : 20 – SGPR : 2
– SGG : 4 – INTERESSE : 01 – JORB : 1.